

Canada Province de Québec
Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri
Le 2 mars 2026

À une séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri tenue à la salle municipale à l'heure ordinaire de ce conseil, le lundi 2 mars 2026 à 20h00, conformément à l'article 145 du Code municipal, sont présents : messieurs Alain Castonguay, Marco Lizotte, Pascal D'Anjou, Jean-Marie Michaud, Roland Lévesque et Pascal Chouinard formant quorum sous la présidence de son honneur monsieur le maire Frédéric Lizotte, présent à la séance ainsi que monsieur Pierre Leclerc, directeur général.

Ouverture de la séance

Monsieur le maire Frédéric Lizotte constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

70-2026

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture a été faite à cette séance ;

Il est proposé par : monsieur Pascal Chouinard
Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
4. Approbation des comptes
5. Comité de développement
6. Comité de la Famille et des Aînés
7. Offre de service – Mesure d'accumulation des boues – Année 2026
8. Rapport de vérification de la précision des équipements de mesure de débit 2025 (SIMO)
9. Achat de conteneur pour la collecte des plastiques agricoles
10. Réparation de la pompe Flygt 3102.181, S/N S0850885
11. Vente des immeubles pour non-paiements de taxes
12. Adoption du règlement numéro 327 – Code d'éthique et de déontologie des élus révisés
13. Adoption du règlement numéro 328 – Occupation et entretien des bâtiments
14. Opération Enfant Soleil
15. Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)
16. Permutation zone de réserve – lot numéro 4 007 328
17. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
18. Camp de jour 2026
19. Correspondance
20. Période de questions
21. Je Collationne (Spectacle du 23 mai 2026)
22. Biblio du Bas-St-Laurent (Personnes désignées)
23. Demande de soumission pour l'installation de serrures avec lecteur numérique
24. Levée de l'assemblée

71-2026 **Adoption des procès-verbaux**

Monsieur le maire Frédéric Lizotte s'informe auprès des membres du conseil, à savoir s'ils ont reçu les copies des procès-verbaux de la séance régulière du 2 février 2026 et de la séance extraordinaire du 27 février 2026.

Comme il appert et a été reconnu que chacun a reçu copie des procès-verbaux,

Il est proposé par : monsieur Pascal D'Anjou
Et résolu unanimement de les ratifier et de les adopter.

À titre de directeur général/greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri, je soussigné, Pierre Leclerc, atteste que la municipalité dispose des sommes nécessaires pour acquitter les dépenses effectuées au mois de février 2026, et ce, telles que présentées.

Pierre Leclerc, directeur général

Le rapport de l'état des activités financières de la municipalité et du Site d'enfouissement au 28 février 2026 a été déposé et remis aux membres du conseil.

72-2026 **Approbaton des comptes**

Administration générale

Salon de Quilles	Philifest 456	160.00 \$
TVCK	Don	1 000.00 \$
Hydro Québec	Centre municipal	3 031.96 \$
	Éclairage rues	312.33 \$
	Eau potable	2 099.07 \$
	Maison de la culture	3 503.34 \$
Visa	Ass. forestière	80.00 \$
	Étagères	528.86 \$
	Loisirs	287.40 \$
	Permis alcool	60.50 \$
	Cardio Choc	127.85 \$
S.A.A.Q	Immatriculation	1 235.60 \$
Bell Mobilité	Cellulaires	217.53 \$
Superpass	Essence	119.11 \$
Hydro Québec	Garage municipal	935.56 \$
	Égouts	122.38 \$
	Garage loisirs	49.52 \$
Bell Canada	Eau potable	177.26 \$
	Bureau	356.06 \$
Buro pro citation	Photocopies	167.22 \$
Desjardins	Assurances	2 385.80 \$
Avantis	Outil	149.43 \$
	Centre municipal	1 176.05 \$
Jean Morneau inc.	Centre municipal	71.50 \$
Ministère du revenu	TPS/TVQ	9 262.04 \$
MRC de Kamouraska	Kilométrage	48.10 \$
Protection incendie CFS	Étalonnage	101.18 \$
Site enfouissement	Remboursement TPS	3 321.64 \$
Transport Pierre Dionne	2 ^e vers. déneigement	15 234.21 \$
Appalaches Hunters	Remboursement billets	200.00 \$

Jean Morneau inc.	Fin. tracteur pelouse	774.72 \$
Vigil sécurité	Système sécurité	600.75 \$
Salaire	Février	35 630.60 \$
Agro Enviro Lab	Analyse eaux usées	597.64 \$
Alim. Lucien Dubé	Disco patins	26.27 \$
Atria	Microsoft	71.63 \$
	Surveillance	229.09 \$
Briand Janie	Fournitures	49.92 \$
CAUCA	Alerte de masse	44.90 \$
Climatisation PL	Loisirs	1 095.14 \$
DHC Avocats	Forfait téléphonique	459.90 \$
Ébén. Jean-Charles Jean	Centre municipal	40.24 \$
Électricité S.R.	Eaux usées	103.48 \$
FQM	Formation élus	2 406.19 \$
Fond inf. territoire	Mutation	6.00 \$
Grossiste MR Boucher	Eau potable	1 724.21 \$
Avantis	Centre municipal	130.40 \$
	Égouts	44.33 \$
Jean Morneau Inc.	Serrure boîte camion	131.03 \$
Landry Raynald	Vitres	55.00 \$
Leclerc Pierre	Frais de poste	17.05 \$
	Cartouches toner	485.07 \$
Lizotte Frédéric	Déplacements	206.96 \$
Produits uniques	Chlore	153.28 \$
Pub. PA Michaud	Loisirs	663.72 \$
Loisirs et Sport BSL	Adhésion	120.00 \$
Volt-Ampère	Lumière route 230	<u>453.60 \$</u>

Total 92 842.62 \$

Solde dans EOP : 178 300.56 \$

Solde dans EOP — Avantages 4.16 \$

Site d'enfouissement

Pétrole B. Ouellet	Huile chauffage	1 601.44 \$
Air liquide	Cylindre	344.92 \$
Avantis	Outils	<u>2 006.27 \$</u>

Total 3 952.63 \$

Solde dans EOP : 59 777.72 \$

Solde dans EOP — Avantages 7 821.42 \$

Considérant que les membres du conseil ont reçu une copie de cette liste avant la séance du conseil, les comptes n'ont pas été lus. Monsieur le maire Frédéric Lizotte a mentionné le solde des comptes à payer, le solde aux livres et a demandé aux membres du conseil s'ils avaient des questions concernant ces comptes.

Il est proposé par : monsieur Jean-Marie Michaud

Et résolu unanimement que les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés et payés à qui de droit.

Monsieur Alain Castonguay, président, informe les membres du conseil qu'une rencontre a eu lieu le 16 février dernier et qu'il a été discuté du Plan d'action 2022-2027, bottin des entreprises et du PAFIRSPA.

74-2026 **Comité de la Famille et des Aînés**

Monsieur Pascal Chouinard, conseiller, informe les membres du conseil que l'activité Disco-Patin qui a eu lieu le 20 février dernier, a été une réussite et remercie les participants.

75-2026 **Offre de service – Mesure d'accumulation des boues – Année 2026**

Le directeur général informe les membres du conseil qu'une mesure d'accumulation des boues devra être effectuée en 2026 dans les étangs.

À la suite de la proposition de la firme Éch0-Tech.

Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte

Et résolu unanimement que : le conseil accepte la proposition d'Écho-Tech datée du 3 février 2026, au prix de 2 540.00\$.

76-2026 **Rapport de vérification de la précision de cinq (5) équipements de mesure de débit 2025 (SIMO)**

Le directeur général dépose le rapport de vérification concernant la précision des équipements de mesure de débit pour l'eau potable et les eaux usés et informe les membres du conseil des résultats.

77-2026 **Achat de conteneur pour la collecte des plastiques agricoles**

Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay

Et résolu unanimement que : 1) le conseil accepte la soumission de Soudure J.M. Chantal pour l'achat de conteneurs pour la récupération des plastiques agricoles.

2) Ces conteneurs vont être facturés aux agriculteurs qui en ont fait la demande.

78-2026 **Réparation de la pompe Flygt 3102.181,S/N S0850885**

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque

Et résolu unanimement que : le conseil accepte de faire réparer la pompe Flygt (N/S S0850885) par la firme Gaétan Bolduc et Ass., au prix de 6 396.65\$ plus taxes.

79-2026 **Vente des immeubles pour non-paiements de taxes**

Considérant qu'en vertu des articles 1022 et 1024 du Code municipal, le directeur général/greffier-trésorier doit dresser la liste des arriérés de taxes;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes à recevoir, en date du 2 mars 2026 ;

Il a été proposé par : monsieur Jean-Marie Michaud

Et résolu unanimement que : le conseil décide de ne transmettre aucun compte cette année.

Adoption du règlement numéro 327 – Code d'éthique et de déontologie des élus révisés

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité a adopté, le 7 février 2021 le Règlement numéro 303 édictant un Code d'éthique et de déontologie des élus(es);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1, ci-après : la « LEDMM »), toute municipalité doit, avant le 1er mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

ATTENDU QU'une élection générale s'est tenue le 2 novembre 2025;

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives (LQ, 2021, c. 31), laquelle modifie le contenu obligatoire du Code d'éthique et de déontologie des élus·es;

ATTENDU QU'il y a lieu, en conséquence, d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élus·es révisé;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la LEDMM, pour l'adoption d'un tel code révisé, ont été respectées;

ATTENDU QU'un membre du conseil mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme;

ATTENDU QUE la Municipalité, ce qui inclut les membres de son conseil, adhère explicitement aux valeurs en matière d'éthique et aux règles déontologiques prévues à la LEDMM ainsi que dans le présent Code;

ATTENDU QUE l'éthique et la déontologie en matière municipale sont essentielles afin de maintenir le lien de confiance entre la Municipalité et les citoyens ;

ATTENDU QU'une conduite conforme à l'éthique et à la déontologie municipale doit demeurer une préoccupation constante des membres du conseil afin d'assurer aux citoyens une gestion transparente, prudente, diligente et intègre de la Municipalité incluant ses fonds publics ;

ATTENDU QU'en appliquant les valeurs en matière d'éthique et en respectant les règles déontologiques prévues à ce Code, chaque membre du conseil est à même de bien remplir son rôle en tant qu'élu municipal, d'assumer les responsabilités inhérentes à cette fonction et de répondre aux attentes des citoyens ;

ATTENDU QUE ce Code contient les obligations ainsi que les balises permettant d'orienter la conduite de chaque membre du

conseil, tout en laissant le soin à ce dernier d’user de son jugement en fonction des valeurs y étant prévues ;

ATTENDU QUE ce Code vise à identifier, prévenir et éviter les situations de conflit d’intérêts ;

ATTENDU QUE tout manquement au Code peut entraîner des conséquences graves pour la Municipalité et les membres du conseil ;

ATTENDU QU’il incombe à chaque membre du conseil de respecter ce Code pour s’assurer de rencontrer des standards élevés d’éthique et de déontologie en matière municipale.

CONSIDÉRANT QU’avant l’adoption du règlement numéro 327, le greffier a fait mention de l’objet de celui-ci ;

Il est proposé par : monsieur Pascal Chouinard

Et résolu unanimement que : le règlement numéro 327 soit adopté et qu’il décrète ce qui suit : **(voir le livre des règlements)**.

81-2026

Adoption du règlement numéro 328 – Occupation et entretien des bâtiments

ATTENDU les pouvoirs attribués par la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) à la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri;

ATTENDU QUE la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d’autres dispositions législatives (LQ 2021 c 10), adoptée le 25 mars 2021, apporte plusieurs changements au milieu municipal, notamment en ce qui a trait au contrôle des démolitions, à la protection du patrimoine immobilier et aux régimes d’entretien des bâtiments;

ATTENDU QUE conformément à l’article 136 de cette loi, la MRC de Kamouraska a adopté, le 8 février 2023 par la résolution numéro 040- CM2023 l’inventaire des immeubles de son territoire qui ont été construits avant 1940 et qui présentent une valeur patrimoniale;

ATTENDU QUE conformément à l’article 137 de cette loi, toute municipalité locale doit avoir adopté, avant le 1er avril 2026, un règlement conforme aux dispositions de l’article 145.41 de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (RLRQ c A-19.1) relatif à l’occupation et à l’entretien d’immeubles;

ATTENDU QUE le présent règlement contient des normes visant à empêcher le dépérissement des bâtiments, à les protéger contre les intempéries et à préserver l’intégrité de leur structure;

ATTENDU QU’ il y a par le fait même une opportunité de préserver les immeubles patrimoniaux et d’éviter leur destruction;

ATTENDU QU’ un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par monsieur Pascal D’Anjou lors de la session du 2 février 2026;

CONSIDÉRANT QU’avant l’adoption du règlement numéro 328, le greffier a fait mention de l’objet de celui-ci ;

Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte

Et résolu unanimement que : le règlement numéro 328 soit adopté et qu'il décrète ce qui suit : **(voir le livre des règlements)**.

82-2026 **Opération Enfant Soleil**

Il est proposé par : monsieur Pascal Chouinard

Et résolu unanimement qu': un montant de 100 \$ soit accordé à Opération Enfant Soleil.

83-2026 **Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) – Volet 1**

Considérant que la Municipalité désire présenter un projet dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) – Volet 1 pour l'installation de clôtures et de filets au terrain des loisirs;

Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte

Résolu unanimement que : 1) le conseil accepte de demander des soumissions pour l'ajout des équipements mentionnés ci-dessus.

2) madame Chantal Ouellet, agente communautaire et de loisirs, soit autorisée à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

84-2026 **Permutation zone de réserve – lot numéro 4 007 207**

Considérant la proposition de du service d'urbanisme de la MRC concernant la permutation d'un terrain en zone de réserve

Considérant que les membres du conseil ont reçu une copie du courriel de la proposition

Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay

Résolu unanimement que : le conseil mandate la MRC de Kamouraska pour faire la permutation de l'intégralité des 0,68 hectares du lot 4 007 207 en zone prioritaire appartenant à monsieur Ghislain Desjardins avec l'intégralité des 0,68 hectares du lot 4 726 328.

85-2026 **Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 13 968.00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2025;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque

Et résolu unanimement que : la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la

responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

86-2026 **Camp de jour 2026**

Considérant que la municipalité a contacté les animatrices de l'an passé et que les quatre (4) ont acceptées de revenir cette année;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des salaires qui seront versés aux animatrices.

Il est proposé par : monsieur Pascal Chouinard

Résolu unanimement que:1) le conseil embauche les personnes ci-dessous :

- Kayna Deschênes : Coordinatrice
- Camille Émond : Animatrice
- Alexia Thibault : Animatrice
- Marianne Moreau : Aide animatrice

2) monsieur le maire Frédéric Lizotte soit autorisé à signer tous les documents relatifs à l'embauche des animatrices et aide animatrice.

87-2026 **Correspondance**

Les membres du conseil ont pris connaissance des documents suivants :

- Description des tâches du directeur général et greffier/trésorier
- TREMBSL : Rendez-vous 24 avril 2026
- Club optimiste St-Pascal - Pièce de théâtre

Afin qu'ils soient déposés aux archives.

88-2026 **Période de questions**

Toutes les réponses aux questions posées ont été données lors de la séance.

89-2026 **Je Collationne (Spectacle du 23 mai 2026)**

Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay

Et résolu unanimement que : la municipalité fasse l'achat de quatre (4) billets maximums qui seront mis à la disponibilité des élus qui voudront assister au spectacle.

90-2026 **Biblio du Bas-St-Laurent (Personnes désignées)**

Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte

Et résolu unanimement que : de nommer madame Patricia Papineau responsable de la bibliothèque et monsieur Pascal Chouinard représentant de la municipalité auprès du Centre régional de services aux bibliothèques du Bas-Saint-Laurent; la présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d des représentants auprès du C.R.S.P.P.

91-2026 **Demande de soumission pour l'installation de serrures avec lecteur numérique**

Monsieur Roland Lévesque, conseiller, demande au directeur général de demander des soumissions pour faire l'installation de serrures avec lecteur numérique sur des bâtiments appartenant à la municipalité. (Bâtiments à être identifier plus tard)

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque

Et résolu unanimement que : des soumissions soient demandées pour faire l'achat de serrures avec lecteur numérique.

92-2026

Levée de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

Il est proposé par : monsieur Pascal D'Anjou

Et résolu unanimement que : la présente séance soit levée à 20h40

Frédéric Lizotte,
Maire

Pierre Leclerc
Directeur général

Je, Frédéric Lizotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.